



TARIFS DEMI-PENSION et TICKET REPAS

Année 2023

Mise à jour suite à la séance du Conseil Départemental du 29 Août 2022

I. MONTANT DEMI-PENSION pour les élèves :

TARIF	2023 – € / an	2023 - € / repas	Modalités de paiement
FORFAIT Demi-pension 4 jours	476.00 €	3.40€	<p>- Espèce (à déposer au service Intendance par votre enfant) - Ou Chèque à l'ordre "agent comptable du collège Les barattes" (à déposer au service Intendance par votre enfant) - Ou télépaiement en ligne sur Educonnect - Ou virement bancaire (Indiquer BARATTES + Nom de votre enfant sur le motif du virement) <i>Virement au compte Trésor : COLLÈGE LES BARATTES - DDFIP DE LA HAUTE SAVOIE</i> IBAN : FR76 1007 1740 0000 0010 0030 503 BIC : TRPUFRP1</p>
FORFAIT Demi-pension 3 jours	393.75 €	3.75€	
FORFAIT Demi-pension 2 jours <i>Possible dès la rentrée 22/23</i>	273.00 €	3.90 €	
Repas exceptionnel élève		4.75 €	

NB : Pour les forfaits, les familles peuvent fractionner les versements de la facture due pour le trimestre

II. TARIFS DES REPAS POUR LES COMMENSAUX :

CATEGORIES	2022 - € / repas
AGENTS (Personnels départementaux)	3.00€
SURVEILLANTS, Adj. Adm, AED /IND NM INF 356	3.65€
TARIF IND 356 à 447	4.15€
TARIF IND sup 447	5.35
TARIF REPAS EXCEPTIONNEL ADULTE	7.10€

CAS PARTICULIERS DES FORMATIONS ORGANISEES DANS LES COLLEGE

- Accueil café viennoiseries : 1.10€
- Repas : 7.10€